

Les genres littéraires

Penser en termes de genres, c'est-à-dire de classes de discours*, c'est ordonner une production littéraire selon les notions de similitude et de différence. Si je suis fondé à rapprocher *Le Père Goriot* et *L'Éducation sentimentale*, c'est que ces ouvrages recèlent un certain nombre de points communs que ma lecture repère et identifie. Dans le même temps, je perçois que ce qui les unit les éloigne, par exemple, de *Lorenzaccio* ou des *Illuminations*. Insérer un texte isolé dans tel ou tel genre relève de l'architextualité¹. Par ce jeu de similitudes et de différences, le texte se trouve en effet mis en relation avec l'ensemble de la littérature. Autant dire que l'appartenance à un genre peut témoigner de la valeur artistique d'une production discursive. Derrière toute réflexion sur les genres se profile ainsi une interrogation d'ordre essentialiste sur la « littérarité »*, sur ce qui constitue le propre de la littérature.

C'est à La République de Platon et à la Poétique d'Aristote que nous devons les premières tentatives de classification générique. Aristote distingue ainsi les « espèces » de la poésie, soumises au principe primordial de la mimèsis*. D'un côté, le narratif, où l'auteur parle en son nom propre ; de l'autre, le dramatique, où ce sont des personnages en action qui assument la représentation. Chacun de ces deux modes se subdivise à son tour, selon la nature des objets évoqués, en épopée et parodie pour le narratif, en tragédie et comédie pour le dramatique. Cette taxinomie aristotélicienne, déformée par un certain nombre de lectures imprécises, dont celle livrée par Horace dans son *Art poétique* (21 ou 23 av. J.-C.) que Boileau traduisit, enfanta la fameuse « triade » répartissant les productions littéraires dans trois catégories : le lyrique, le dramatique et l'épique. Confortée par les Romantiques (les frères Schlegel, Goethe, Hugo...), cette tripartition est bien sûr à l'origine de nos genres majeurs : la poésie, le théâtre et le roman. L'essai et l'écriture de soi complètent le panorama de ce que le lecteur contemporain tend, presque intuitivement, à reconnaître comme typologie générique opératoire.

Le roman

1. Indétermination générique

1.1 Un genre en quête de lettres de noblesse

Alors que le roman représente de nos jours une large majorité des productions littéraires, il a longtemps été le parent pauvre de la littérature. Jusqu'au XIX^e siècle, la reconnaissance littéraire d'un auteur ne pouvait advenir que par la création dramatique ou poétique. Le genre romanesque était dédaigné, bien que ses origines remontent à l'Antiquité (le *Satiricon* de Pétrone) et au Moyen Âge (les romans de chevalerie de Chrétien de Troyes) – le terme de « roman » désigne une œuvre écrite en langue vulgaire, et non en latin.

Deux reproches majeurs ont été formulés à l'encontre du genre romanesque. Tout d'abord, sa propension à n'être qu'une affabulation, un tissu de faits invraisemblables trop éloignés de la réalité. L'ambivalence du terme « romanesque », qui qualifie à la fois une forme littéraire et une propension à la rêverie, est significative. L'immoralité du roman a aussi été condamnée : l'un de ses principaux thèmes étant l'amour (notamment illicite), ce genre montre une réalité basse alors que la littérature devrait élever les âmes – d'où la mise à l'index des œuvres romanesques par l'Église.

Le roman entretient des liens étroits avec la paralittérature (la littérature de divertissement, sans légitimité littéraire). Au XIX^e siècle, le roman populaire (Dumas, Sue, Ponson du Terrail) qui exploite les ressorts du suspens par la parution en feuilletons, ne vise pas à anoblir le genre romanesque, son but étant avant tout de divertir les lecteurs. Cependant, la frontière (culturelle, sociologique, esthétique) entre le roman populaire et le roman « académique » qui a sa place dans les anthologies de littérature n'est pas toujours aisée à établir, les deux ayant recours à des procédés communs. De nos jours, le roman populaire comme tel n'existe plus vraiment, mais de nombreux sous-genres romanesques se sont développés : roman policier, roman de science-fiction, roman terrifiant. Certains, comme le roman policier, ont acquis une légitimité littéraire, et la technique narrative de Hammett trouve sa place dans les études sur le récit.

1.2 Un genre sans contraintes génériques

Le rejet du roman est à relier à l'absence de règles génériques spécifiques, à son inexistence en tant que forme littéraire définie. En effet, aucune contrainte, de forme ou de contenu, ne vient encadrer la création romanesque : « dans un roman frivole aisément tout s'excuse » (Boileau, Art poétique). Face à des formes littéraires dramatiques ou poétiques extrêmement codifiées (tragédie, sonnet), le roman ne peut fonder sa légitimité sur une structure établie. Mais cette absence de contrainte est aussi ce qui lui assure une liberté, comme le souligne M. Robert (1992, p. 15) :

« De la littérature, le roman fait rigoureusement ce qu'il veut : rien ne l'empêche d'utiliser à ses propres fins la description, la narration, le drame, l'essai, le commentaire, le monologue, le discours [...] aucune prescription, aucune prohibition ne vient le limiter dans le choix d'un sujet, d'un décor, d'un temps, d'un espace ; le seul interdit auquel il se soumette en général, celui qui détermine sa vocation prosaïque, rien ne l'oblige à l'observer absolument, il peut s'il le juge à propos contenir des poèmes ou simplement être « poétique ».

En raison de cette capacité du roman à se nourrir d'autres genres, il a été qualifié de « super-genre ».

1.3 La critique face au roman

Longtemps le roman n'a guère attiré l'attention du critique : dédaigné par les traités de poétique, le roman n'était pas défini en tant que tel, mais par rapport à d'autres genres. Il a ainsi été qualifié d'épopée en prose, expression assignant « au roman une place modeste, le désignant comme un genre mineur à côté des genres élevés, et poétiques (versifiés), comme l'épopée et la tragédie » (A.Kibédi-Varga, 1982, p. 3).

Si la critique se penchait sur le roman, elle péchait par une tendance à ériger des lois et des modèles, alors que ce genre se caractérise par la multiplicité des formes. Maupassant dresse un constat qui fera date (Le Roman, 1888) :

« Le critique qui, après Manon Lescaut, Don Quichotte, Les Liaisons dangereuses, Werther, Les Affinités électives, Clarisse Harlowe, Émile, Candide, Cinq-Mars, René, Les Trois Mousquetaires, Mauprat, Mademoiselle de Maupin, Notre-Dame de Paris, Salammbô, Madame Bovary, M. de Camors, L'Assommoir, Sapho, etc. ose encore écrire : « Ceci est un roman, et cela n'en est pas un » me paraît doué d'une perspicacité qui ressemble fort à de l'incompétence... »

Ces propos nient la pertinence de toute critique normative du roman. Pourtant, ce sont souvent les romanciers qui, en élaborant un projet romanesque, cherchent à fixer ce « genre littéraire qui a le plus grand besoin d'être situé, étant donné l'incertitude de son statut rhétorique » (H. Mitterand, 1980, p. 26). Le déploiement d'un discours dogmatique dans les préfaces de roman (ex. : l'« Avant-propos » à La Comédie humaine de Balzac) est à replacer dans cette perspective. Néanmoins, une description critique du roman a fini par voir le jour (voir les travaux d'Auerbach, de M. Robert, de Bakhtine, ainsi que les analyses sur le récit de G. Genette).